

## **Résolution du Parti socialiste concernant le développement de l'agglomération bulloise**

A Bulle, la colère gronde en matière d'aménagement du territoire. La création d'une association puis la démission de la commission d'aménagement sont les symptômes d'une grande insatisfaction mais surtout d'un gros dysfonctionnement dans la gestion du territoire dans la ville. Le constat est inquiétant. L'aménagement semble échapper à tout contrôle. Mais ce n'est pas qu'en ville que la question pose problème. Dans bon nombre d'autres communes le constat est semblable. L'aménagement du territoire doit être pensé en terme d'agglomération, de régions, voire de canton, notions indispensables pour avoir une vision large et qui s'inscrit dans le long terme.

Trop souvent, on entend de nos autorités qu'on ne peut rien faire, que c'est du ressort du canton. En fait, nos autorités se cachent derrière la loi pour dissimuler un cruel manque de vision.

La qualité de vie n'est pas une vue de l'esprit, elle doit être le programme de tout le monde. Le Parti socialiste bullois ainsi que la Fédération gruérienne ont décidé d'adopter une résolution en 10 points qu'ils estiment nécessaire afin d'atteindre cet objectif. Pour le district, pour l'agglomération, pour la ville de Bulle.

La liste n'est pas exhaustive mais est une étape concrète d'une réflexion que nous menons depuis longtemps. Il est indispensable aujourd'hui de penser demain et de répondre concrètement aux défis du développement de la région.

### **1. Pour un aménagement du territoire en main du législatif**

Dans le canton de Fribourg, cas unique en Suisse, l'aménagement du territoire est du seul ressort de l'exécutif communal. Les conseils généraux et les assemblées communales n'ont strictement rien à dire à ce sujet. Si le PS a bien essayé au Grand Conseil, lors de la révision générale de la LATeC de 2008 de confier les questions d'aménagement aux législatifs communaux, ses propositions ont toutes été rejetées, comme le furent les mêmes propositions faites par Nicolas RIME en 2013, dans le traitement de sa motion (1019.12) Motion Thevoz-Rime.

Le PS relève en outre que les mêmes personnes qui se plaignent aujourd'hui d'un déni démocratique ont tous voulu maintenir le pouvoir d'aménager dans les seules mains de l'exécutif par des votes clairs en défaveur d'une démocratisation de l'aménagement du territoire.(cf. BO 12.09.2013, p. 1106 et suivante)

Il est dès lors essentiel de mener à bien cette réforme en signant la motion populaire rédigée par Christoph Allenspach, du PS Fribourg, qui sera traitée au Grand Conseil comme une motion ordinaire en cas d'acceptation. Les masques tomberont ainsi sur la question de savoir quels sont les partis qui soutiennent plus de démocratie dans l'aménagement du territoire dans ce canton.

La démocratisation de l'aménagement est un pas essentiel à franchir au niveau cantonal pour une meilleure intégration des habitants dans les processus de décision afin que les mesures à prendre répondent aux besoins réels et durables de la population.

## **2. Pour une utilisation raisonnée des mandats d'étude parallèle (MEP)**

Les mandats d'étude parallèles (MEP) se généralisent depuis quelques années. Si la procédure qui consiste à créer un collège d'experts et à confronter leurs avis peut clairement permettre de tenir compte de nombreux paramètres différents, il ne faut pas que le résultat du travail devienne un aboutissement sacro-saint et impossible à remettre en question. Si le PS souhaite que le législatif puisse se prononcer sur l'aménagement du territoire, il relève que les procédures MEP actuelles ne peuvent même pas être remises en cause par les membres de l'exécutif. Les membres d'un exécutif, non membre d'un MEP, ne peuvent pas se prononcer sur le résultat du travail. Ils ne peuvent qu'en prendre acte. Cette situation est totalement déraisonnable. Si ce genre de procédure peut être encouragé, il est très important que les acteurs politiques puissent se prononcer, l'exécutif dans un premier temps, le législatif ensuite.

## **3. Pour une gestion de l'aménagement au niveau de l'agglomération et des régions**

La faillite de l'aménagement du territoire actuel provient également du fait qu'il manque un acteur intermédiaire essentiel. L'aménagement ne doit pas être uniquement l'apanage du canton et des communes, mais doit être pensé au niveau régional également. Il faut créer des régions d'aménagement (art. 23 ss LATEC et 17d s. ReLATEC), constituées de communes qui peuvent se grouper en communauté avec la personnalité morale de droit public (selon LCo ou Lagg). Il faut créer un plan directeur régional qui définit la politique d'aménagement régionale. Le but de l'aménagement régional doit consister à définir le développement spatial souhaité à l'échelle régionale, établir les études de bases et planifications régionales, voire proposer des adaptations du plan directeur cantonal.

Une fois adopté, les communes ont l'obligation d'adapter leur PAL aux plans directeurs régionaux une fois qu'il est approuvé par le Conseil d'Etat.

Sans cet outil intermédiaire, l'aménagement du territoire tel qu'il est prévu dans le plan directeur cantonal et dans les PAL communaux ne peut être coordonné. Or cette coordination régionale entre les communes est indispensable aujourd'hui.

Il incombe dès lors à la préfecture de la Gruyère d'inciter fortement les communes à développer cet outil nécessaire, et aux communes concernées de les mettre en application. Mais l'impulsion doit être immédiate, et ne pas intervenir dans 2 ou 3 ans.

Lors de la campagne à la Préfecture, l'actuel préfet s'était engagé fortement à promouvoir cet instrument pour justement atteindre un développement du territoire harmonieux.

La politique d'aménagement du territoire de l'agglomération est un premier pas, mais c'est l'entier du district qui doit être pris en compte dans la réflexion.

#### **4. Pour une politique foncière plus active dans les communes**

Il est important aujourd'hui que les communes acquièrent plus de terrains. L'argument financier est un mauvais argument car il s'agit de patrimoine financier et non de patrimoine administratif. Une politique foncière active permet à une commune d'avoir une meilleure maîtrise de son territoire et également de pouvoir avoir plus d'influence sur les zones pour la création d'emploi.

En Suisse à l'heure actuelle, une aubaine consiste à pouvoir utiliser notamment des terrains appartenant à des régies publiques (TPF par exemple) ou à l'armée. Ce sera le cas pour le terrain de la caserne de la Poya, à Fribourg, ainsi qu'à Bulle, pour le nouveau quartier de la gare. Est-ce bien raisonnable de n'y construire que des logements? Le PS estime qu'il est du devoir des communes d'avoir une attitude plus responsable et intervenir pour qu'une mixité entre habitation-services-loisirs soit concrétisée (mixité fonctionnelle : avoir des quartiers de logement uniquement accentue l'impression de « cité dortoir ». L'intégration de commerces, de bistrotts, de places de rencontre améliore la qualité de vie et la cohésion sociale).

La possession de terrain permet également aux communes de privilégier les projets de promoteurs sans but lucratif (associations/fondations/coopératives). Pour les projets durables, la collaboration avec les villes fonctionne mieux avec des acteurs collectifs qu'avec des promoteurs « classique ». La gestion d'immobilier par les acteurs collectifs permet également d'éviter des loyers trop onéreux.

Les critères environnementaux et sociaux doivent faire parti intégrante des projets de construction. Il est également important de promouvoir la mixité sociale dans les quartiers (par le biais, par exemple, de loyer abordables dans des zones bien pensées).

Dans la gestion des terrains, c'est n'est pas le « au plus offrant » qui doit primer mais bien les projets qui s'intègrent le mieux et qui bénéficie le plus à la population. Le développement sans restriction n'est en aucun cas positif dans ce cas.

Si l'on veut une politique d'aménagement durable, il est indispensable d'avoir une politique foncière active qui garantit un contrôle public sur les projets.

La création d'un fond destinée à la création de projets urbanistique innovants (quartier sans voiture / logement intergénérationnels / logement écologique) est une piste de réflexion.

#### **5. Pour un véritable concept de mobilité**

La priorisation des transports en commun et de la mobilité douce est une étape essentielle pour accompagner le processus de densification. Il permet véritablement un accroissement de la qualité de vie.

De manière générale, grâce aux transports en commun et à la mobilité douce, les habitants sont plus en mouvement et donc en meilleur santé, les quartiers sont plus vivant, les gens se rencontrent. Les nuisances environnementales sont diminuées (qualité de l'air, bruit). Les accidents routiers diminuent également. La mobilité est un facteur clé de la durabilité.

L'instauration de l'agglomération Mobul, en ce qui concerne les transports, fut un premier pas. L'offre créant la demande, il importe aujourd'hui de ne pas rester figé sur ce premier jet et de développer, en relation avec les communes concernées, d'autres liaisons de bus (Gare-zone sportive / Foyer de Bouleyres, desserte de la Grand' Rue, élargissement aux villages environnants, etc.) et d'augmenter la cadence toute les 15 minutes, tout en privilégiant des voies spéciales pour les bus, lesquels n'ont pas à être victimes des bouchons aux abords de la ville. Seuls des transports publics de qualité, fonctionnels et agréables pourront permettre aux gruériens de changer leurs habitudes et se rendre compte de la nécessité d'abandonner leur véhicule privé.

De plus, une fois que ces lignes seront renforcées, il semble nécessaire d'en créer de nouvelles, avec d'autres communes intéressées.

## **6. Mobilité douce**

Les autorités doivent soutenir de manière concrète les initiatives allant dans le sens de la mobilité douce.

Aujourd'hui, seuls quelques endroits sont spécialement conçus pour les vélos en ville de Bulle, ainsi que dans l'agglomération. Mais le tout à la voiture l'emporte encore trop aisément. Il importe d'adopter des mesures concrètes pour faciliter les transports à vélo.

Il est également très important d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes par les aménagements appropriés mais aussi par de la prévention.

## **7. Création d'un parc urbain pour l'agglomération**

Nous devons dès aujourd'hui penser à préserver un grand espace vert pour l'avenir. Si la densification et l'augmentation démographique ne faiblissent pas, il est de notre responsabilité d'anticiper et de garder une grande zone sans construction afin d'avoir la possibilité, si besoin, de pouvoir en disposer comme zone de respiration dans 20 ans.

## **8. Pour une professionnalisation rapide des membres du Conseil Communal de Bulle**

Avec les mauvais résultats obtenus ces dernières années, non seulement en matière d'aménagement du territoire, mais également en matière de transports, de gestion du centre-ville, de culture, etc., force est d'admettre qu'un exécutif de milice ne peut répondre aux besoins croissants d'une ville de plus de 20'000 habitants, en pleine expansion. La stratégie de développement, les mesures d'aménagement et les décisions de principes doivent être prises par des conseillers professionnels, élus pour leurs qualités propres, et non pas par des techniciens subordonnés aux conseillers communaux de milice. Le système actuel revient en fait à faire porter la responsabilité de la gestion de la ville aux employés communaux.

## **9. Grand-Rue piétonne à Bulle**

Il est essentiel aujourd'hui de repenser le centre-ville de Bulle d'une manière préventive et visionnaire. Le PS Bulle a déjà proposé par le passé cette mesure d'aménagement nécessaire. D'utile à l'époque, elle doit être considérée comme nécessaire aujourd'hui. Le centre de ville de Bulle doit être aménagé comme celui d'une ville, et non comme une route de transit. La qualité de vie, les commerçants, et tous les habitants de la Gruyère auront à y gagner.

## **10. Pour la sauvegarde et la création d'espaces verts de qualité**

La condition sine qua none de la densification, c'est d'avoir des espaces verts, des espaces de rencontre de qualité. A Bulle, il est évident qu'il faut repenser et développer ces espaces car aujourd'hui, ils ne sont tout simplement pas suffisants pour une ville qui se densifie. Sur le territoire de la Tour-de-Trême, plus aucune place de jeux publique n'existe. Cette situation doit être corrigée rapidement. Par ailleurs, nous soutenons, sur Bulle, l'ouverture rapide des jardins de Sainte-Croix à la population. Les solutions en la matière ne sont certainement pas les plus difficiles à mettre en œuvre. Encore faut-il que la sauvegarde et la création d'espaces verts soient une priorité pour le Conseil communal.